Projet pilote du MAPAQ : Accroitre notre autonomie alimentaire : pas au détriment de la santé publique!

NOUVELLES FOURNIES PAR
Ordre des médecins vétérinaires du Québec
21 avr, 2022, 08:15 ET

PARTAGER CET ARTICLE

Projet pilote du MAPAQ : Abattage des poulets à la ferme

SAINT-HYACINTHE, QC, le 21 avril 2022 /CNW Telbec/ - L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sonne l'alarme vis-à-vis du projet pilote d'abattage de poulets à la ferme autorisé la semaine dernière par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et qui occulte complètement la mise en place de mesures réglementaires visant l'innocuité des viandes et le bien-être animal.

« Le règlement encadrant ce projet pilote se base principalement sur la bonne foi de l'exploitant et sur ses déclarations. Qui s'assurera que la viande qui est achetée à la ferme est exempte de maladies et propre à la consommation ? Qui veillera à un abattage en tout respect du bien-être animal sur les fermes? Plusieurs articles du règlement détaillent de façon très précise les équipements et installations requises, alors qu'aucun n'exige la tenue d'inspections des lieux, de l'abattage et des viandes. Comment peut-on avoir l'assurance que des inspections auront bien lieu ? », s'inquiète le président de l'Ordre des médecins vétérinaires, Dr Gaston Rioux. En effet, ce projet pilote - qui pourrait durer jusqu'à cinq ans - ne comporte aucune mesure réglementaire stricte en matière de bien-être animal, de contrôle de la qualité des viandes, ni d'inspection vétérinaire, ce qui est sérieusement inquiétant.

Rappelons que selon l'Organisation mondiale de la santé animale, 60 % des agents pathogènes qui causent des maladies humaines proviennent des animaux.[1] « La propagation actuelle de grippe aviaire partout au pays nous donne un exemple clair des risques de maladies qui sévissent dans les élevages de volailles et il y a d'ailleurs lieu de se demander si ce projet pilote ne devrait pas être reporté tant qu'on ne connait pas les retombées de cette maladie. Dans tous les cas, les consommateurs qui se procureront le poulet abattu directement à la ferme devront être conscients qu'aucune inspection des carcasses et détection des maladies par une personne compétente n'est formellement exigée et que cela engendre des risques pour leur santé », renchérit le Dr Rioux. Spécifions que le règlement ne prévoit pas le recours aux médecins vétérinaires en cette matière ni même une formation minimale pour l'exploitant.

L'Ordre des médecins vétérinaires ne se positionne pas contre les projets d'innovation dans le domaine alimentaire, tient toutefois à préciser le Dr Rioux : « Soyons bien clairs, l'Ordre n'est pas contre les abattoirs de proximité qui facilitent le transit de la ferme à l'assiette. Toutefois, on s'attend à ce que le MAPAQ remplisse son rôle à l'égard de la sécurité des aliments et prévoit que tous les abattoirs québécois soient soumis à un même programme d'inspection vétérinaire, qu'il s'agisse d'un abattoir provincial, de proximité ou d'une ferme. La capacité d'inspection du MAPAQ était déjà limitée, particulièrement dans les abattoirs de proximité. L'abattage à la ferme vient ajouter une complexité et diminuer le contrôle qui est exercé. Il est inconcevable que les autorités responsables de la santé publique puissent tolérer que des produits alimentaires non soumis à un contrôle vétérinaire minimal se retrouvent dans l'assiette du consommateur. »

L'accessibilité aux services vétérinaires et le recrutement de médecins vétérinaires pour l'inspection des viandes sont actuellement très difficiles. Il s'agit d'une problématique connue de tous et qui n'est certainement pas étrangère à l'implantation de ce projet pilote. Néanmoins, l'Ordre est d'avis que les solutions envisagées ne doivent, en aucune circonstance, négliger la santé publique. L'Ordre planche d'ailleurs sur de nombreuses solutions pour améliorer l'accès aux services vétérinaires, dont un nouveau règlement concernant la délégation d'actes par des médecins vétérinaires.

À propos de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un organisme, constitué en vertu du Code des professions du Québec et de la Loi sur les médecins vétérinaires, qui regroupe plus de 2 700 médecins vétérinaires au Québec. Son mandat est d'assurer la protection du public en faisant la promotion d'une médecine vétérinaire de qualité qui vise l'amélioration du bien-être des animaux et le maintien de la santé publique.

[1] https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/initiatives-mondiales/une-seule-sante/

SOURCE Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Patricia Noël, Service des communications, Ordre des médecins vétérinaires du Québec, Tél. : 450 230-0307

Profil de l'entreprise

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Autres communiqués de la compagnie

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec dévoile sa nouvelle planification stratégique 2025-2030 : Une seule santé au cœur des priorités

Un nouveau programme de prévention des morsures de chiens pour protéger les enfants du Québec

© Groupe CNW Ltée 2026 Tous droits réservés. Une société Cision.